

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-048

Objet : Aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat – Dossier de demande d'aide de la société « el'coiff » à Lagnieu

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accorder l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, sous réserve de l'accord préalable de la commission développement économique/environnement ;

VU la délibération n°2018-127 du 2 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2018-128 du 2 juillet 2018 relative à la mise en place du dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission commerce et agriculture du 25 avril 2023 ;

VU le projet présenté ci-après :

Mme DUCRET CLEMENT gérante du salon de coiffure « el'coiff » à Lagnieu depuis 2019 souhaite rénover son local commercial. Elle envisage notamment de réaliser des travaux d'accessibilité PMR, d'isolation, de mise aux normes électriques, de plomberie..., dont le coût est évalué à plus de 51 000 euros.

- DECIDE d'octroyer à Mme DUCRET CLEMENT, gérante de la société « el'coiff » une subvention de 5 000 euros correspondant à 10 % d'une dépense plafonnée de 50 000 €.
- RAPPELLE que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA à son projet.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 15 mai 2023

Publiée le **16 MAI 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 15 mai 2023.

Le Président
de la Communauté de Communes

Pour le président et par délégation,

Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

